

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 7 avril 2021 à 17 heures 00**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David LE GUEN, Valérie BUCH, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, David AMIEUX, Jean-Pierre JACQUIER, Élodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JACQUIER

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider le précédent procès-verbal.

Validation du précédent procès-verbal à l'unanimité du Conseil

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du trésorier de Briançon. Ceux-ci étant identiques aux comptes administratifs de la commune, ils sont approuvés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS

***CAMPING**

Dépense de fonctionnement :	25 835,34 €
Recette de fonctionnement :	47 543,23 €
excédent de fonctionnement 2019	1 845,29 €
solde d'exécution	23 553,18 €
Restes à réaliser en dépenses :	252 736,40 €
Restes à réaliser en recette :	24 837,20 €
Dépense d'investissement :	6 072,09 €
Recette d'investissement :	6 578,09 €
Excédent d'investissement reporté :	97 031,40 €
solde d'exécution :	- 130 361,80 €

***EAU**

Dépense de fonctionnement :	51 866,92 €
Recette de fonctionnement :	53 335,46€
excédent de fonctionnement 2019	2 533,37 €
solde d'exécution	4 001,91 €

Restes à réaliser en dépenses :	154 297,38 €
Restes à réaliser en recette :	0 €

Dépense d'investissement :	19 385,01 €
Recette d'investissement :	36 556,78 €
Excédent d'investissement reporté :	112 782,47 €
solde d'exécution :	- 24 343,14 €

***MICRO CENTRALE**

Dépense de fonctionnement :	35 823,95 €
Recette de fonctionnement :	60 550,41 €
excédent de fonctionnement 2019	62 689,75€
solde d'exécution	24 726,46 €

Dépense d'investissement :	43 643,62 €
Recette d'investissement :	16 360,55 €
Excédent d'investissement reporté :	17 843,27 €
solde d'exécution : déficit	27 283,07 €

*** COMMUNE**

excédent de fonctionnement 2019	168 453,64 €
Recette de fonctionnement :	634 122,72 €
Dépense de fonctionnement :	512 303,72 €
solde d'exécution : excédent	121 819,00 €

Déficit d'investissement reporté :	5 931,30 €
Recette d'investissement :	626 418,23 €
Dépense d'investissement :	796 712,28 €
solde d'exécution : déficit	- 170 294,05 €

Restes à réaliser dépenses :	178 850,42 €
Restes à réaliser recettes :	276 185,09 €

besoin net section d'investissement :	78 890,68 €
---------------------------------------	-------------

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Michel GONNET pour procéder aux votes :

le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2020 de tous les budgets.

AFFECTATION DES RESULTATS

CAMPING

Le besoin net de la section d'investissement est de : 130 361,80€
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 23 553,18 €

EAU

Le besoin net de la section d'investissement est de: 24 343,14€

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 4 001,91€

MICRO CENTRALE

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 439,80 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 77 976,41 €

COMMUNE

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 78 890,68 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002): 211 381,96

Accord du conseil pour toutes ces affectations des résultats.

TAUX DES TAXES FONCIERES

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée progressivement jusqu'en 2022.

Pour pallier à ce manque une partie de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties que percevait le Département sera reversée à la Commune.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter la taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

- Taxe foncière sur le bâti : 17,48 % part commune et 26,10 % part Départemental soit un total de 43,58 % soit 163 302 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 100% soit 3200 €

Accord du conseil à l'unanimité

BUDGETS PRIMITIFS 2021

CAMPING

	dépenses	recettes
Fonctionnement	40 000,00 €	40 000,00 €
Investissement	233 659,78 €	233 659,78 €

EAU

	dépenses	recettes
Fonctionnement	55 300,00 €	55 300,00 €
Investissement	170 512,93 €	170 512,93 €

MICRO CENTRALE

	dépenses	recettes
Fonctionnement	127 118,41 €	127 118,41 €
Investissement	102 147,85 €	102 147,85 €

Accord du conseil à l'unanimité pour ces budgets primitifs.

Sylvain Protière quitte la séance.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES CYBER RISQUES DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

Le Centre de gestion des Hautes-Alpes (CDG 05) va constituer un groupement de commandes qui a pour objet la passation des marchés de prestations de services d'assurances Cyber Risques pour le compte des membres du groupement.

Le contexte actuel, notamment sanitaire expose de manière exponentielle les collectivités aux Cyber Risques. Le CDG 05, par le biais de son service DPO mutualisé, sensibilise les collectivités locales sur ces thématiques en exposant notamment les risques encourus en cas d'attaque.

Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Le conseil décide d'adhérer à ce groupe de commande assurances Cyber Risques et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA 2EME TRANCHE DES TRAVAUX DE L'EGLISE

La 1ère tranche des travaux de restauration de l'église St Martin arrive à son terme. Il faut prévoir la 2^{ème} tranche pour le confortement des fondations suivant l'étude remise par l'architecte du patrimoine le 10 avril 2020.

Pour cette 2^{ème} tranche Mme PICHAT Catherine architecte du patrimoine propose des honoraires fixes forfaitisés d'un montant de 38 612,00 € HT, pour des travaux à hauteur de 392 000,00 € HT

Accord du conseil par 9 voix pour et 1 abstention. Le conseil autorise aussi Monsieur le maire à lancer l'appel d'offres pour la 2^{ème} tranche des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE COMMUNALE MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de création de voirie communale ont été effectués à l'entrée du village pour accéder à la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche. Une extension des parkings a aussi été nécessaire pour la patientèle.

L'entreprise EIFFAGE a réalisé les travaux pour un montant de 11 852,25 €

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander la subvention de voirie communale au Département, service Aménagement Territorial.

Accord du conseil à l'unanimité

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le maire présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de Villar d'Arène, au Fonds de Solidarité pour le logement au montant de 130,00 €. Accord du conseil.

OPÉRATION GRANDS COLS- CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE- VALORISATION DU COL DU LAUTARET.

Le Col du Lautaret fait partie des cols identifiés dans la stratégie départementale « GRANDS COLS » qui se déploie progressivement sur l'ensemble du territoire du département des Hautes-Alpes.

Considérant :

- la haute valeur patrimoniale du col du Lautaret ;
- la surfréquentation liée à l'attractivité de ce site ;
- l'inadéquation entre les conditions d'accueil, la qualité des « services offerts » et les besoins des usagers ;
- les préconisations de l'étude fil rouge grands cols du Département et de l'étude pré-programmatique du col du Lautaret ;

- la nécessité de conserver une vision globale des aménagements à réaliser ;
- la nécessité d'installer une gouvernance opérationnelle ;
- les volontés exprimées par la Communauté de Communes du Briançonnais, la commune de Monétier Les Bains et la commune de Villar d'Arène de s'impliquer dans le programme opérationnel de valorisation du col du Lautaret ;
- la nécessité de désigner un maître d'ouvrage unique pour la majorité des actions de ce programme d'aménagement majeur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de désigner le Département comme maître d'œuvre unique pour les travaux de valorisation du col du Lautaret hors travaux de réhabilitation du refuge Napoléon,
- autorise le Président du Département, ou son délégué, à signer tous les documents nécessaires.

CONSTRUCTION CABANE D'ALPAGE

Mr le Maire présente le projet de construction d'une cabane d'alpage, situé aux Grands Plats.

L'objectif de cette opération est de permettre au(x) bergers(s) de disposer de moyens permettant de pratiquer un pastoralisme en phase avec la préservation du patrimoine naturel, et ce dans des conditions socio-économiques d'exercice de leur activité satisfaisante.

Cet investissement permet d'une part, d'assurer les services de base aux bergers (logement, sanitaire ...) dans un milieu à fortes contraintes naturelles, et d'autre part, de favoriser la cohabitation avec les grands prédateurs et notamment le loup qui induit une forte présence des éleveurs et/ou bergers sur l'alpage.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte le projet d'un montant de 87 892,91 € HT.

Approuve le plan de financement soit 75% éligible au FEADER et 25 % d'autofinancement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15

Le Maire

Le secrétaire de séance